

MAIRIE DE JUVIGNAC
Direction de l'Aménagement
153 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-XE-035313-01

Version du : 17/03/2025

Page 1/3

Dossier N° : 25XE08533

Date de réception : 12/03/2025

Référence bon de commande : 25D000646

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE BEC 3	

N° ech **25XE08533-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE BEC 3**

Limites	Limites Conditionnées (EMN)
Réglementation	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique.

Préleveur	Zanfini Roger	Longitude du point de prélèvement	3.8118937
Date et heure de prélèvement	12/03/2025 11:37	Latitude du point de prélèvement	43.6279669
Date de réception	12/03/2025 13:32	Type de visite	TU: point d'Usage Thermal
Début d'analyse	12/03/2025 19:32	Type d'analyse	C1
Code UGE	0803	Code intervention (PLV)	00326850
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	N° d'analyse DDASS	00328620
Code exploitant	00121	Code point de prélèvement	0340000005079
Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC	Code PSV	0000005079
Code installation	004438	Nom point de prélèvement	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Localisation du prélèvement	BUVETTE BEC 3	Type d'eau	MI
Motif de prélèvement	CS : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ARS	Commune	JUVIGNAC

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *				
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - NF EN ISO 19458 - FD T 90-520				

MICROBIOLOGIE DES EAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	< 1	ufc/250 ml	0	
Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 16266				
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	< 1	ufc/250 ml	0	
Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2				
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	< 1	ufc/ml	20	
Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	< 1	ufc/ml	100	
Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
UM8EH : Escherichia coli et bactéries coliformes (/250ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019				
Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Bactéries coliformes *	< 1	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli *	< 1	ufc/250 ml	0	
ZMQ8Y : Escherichia coli et coliformes thermotolérants (/250ml) Prestation réalisée par nos soins				
Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 44°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Coliformes thermotolérants	< 1	ufc/250 ml		
Escherichia coli	< 1	ufc/250 ml		

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES GENERAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	0.21	NFU		
Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1				

MINERALISATION

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
--	----------	-------	----------------	-------------------

N° ech **25XE08533-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE BEC 3**
MINERALISATION

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019				
Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888				
Température de mesure de la conductivité	16	°C		
Conductivité à 25°C	*	600	µS/cm	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019				
Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
pH à T°C	*	7.4	Unités pH	
Température		16	°C	

PARAMETRES AZOTES & PHOSPHORES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG07B : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019				
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1				
Ammonium (NH4)	*	<0.0500	mg NH4/l	
Azote ammoniacal	*	<0.0400	mg N/l	


Frédéric Papillault
 Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.